



Hôtel de Ville
20, rue du Château
33480 Castelnaud-de-Médoc
Tel. : 05 56 58 21 50 - Fax : 05 56 58 18 10

DIRECTION DU PÔLE TECHNIQUE ET DE L'URBANISME

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

REALISATION D'UN CITY-STADE

Marché n° PA-2016.04.22

Objet du marché : MARCHE DE TRAVAUX

Marché à procédure adaptée (conformément à la réglementation des marchés publics)

DATE DE REMISE DES OFFRES

17 mai 2016 à 12h 00

Jours et heures d'ouverture de la mairie de CASTELNAU-DE-MEDOC :
du lundi au vendredi de 08h45 à 12h30 / 13h45 à 17h

PERSONNE REPRESENTANT LE POUVOIR ADJUDICATEUR : Monsieur le Maire

ARTICLE 1. CONTEXTE - OBJET DUC.C.T.P. - DISPOSITIONS GENERALES

La Commune de Castelnau-de-Médoc est idéalement située à l'entrée du Médoc entre Terre et Mer, à 25 km de Bordeaux et à 30 km des lacs Médocains et des plages océanes. Avec plus de 4 000 habitants, la commune contribue au rayonnement du Médoc par son positionnement et son développement, alliant convivialité et bien-être.

Le monde associatif est particulièrement présent sur la Commune de Castelnau-de-Médoc.

Une vingtaine de disciplines sportives sont proposées. La commune dispose d'infrastructures adaptées permettant de les pratiquer dans l'esprit de la discipline, en toute sécurité et dans un cadre agréable (plaine des sports, gymnase, salle des raquettes, stade de foot...).

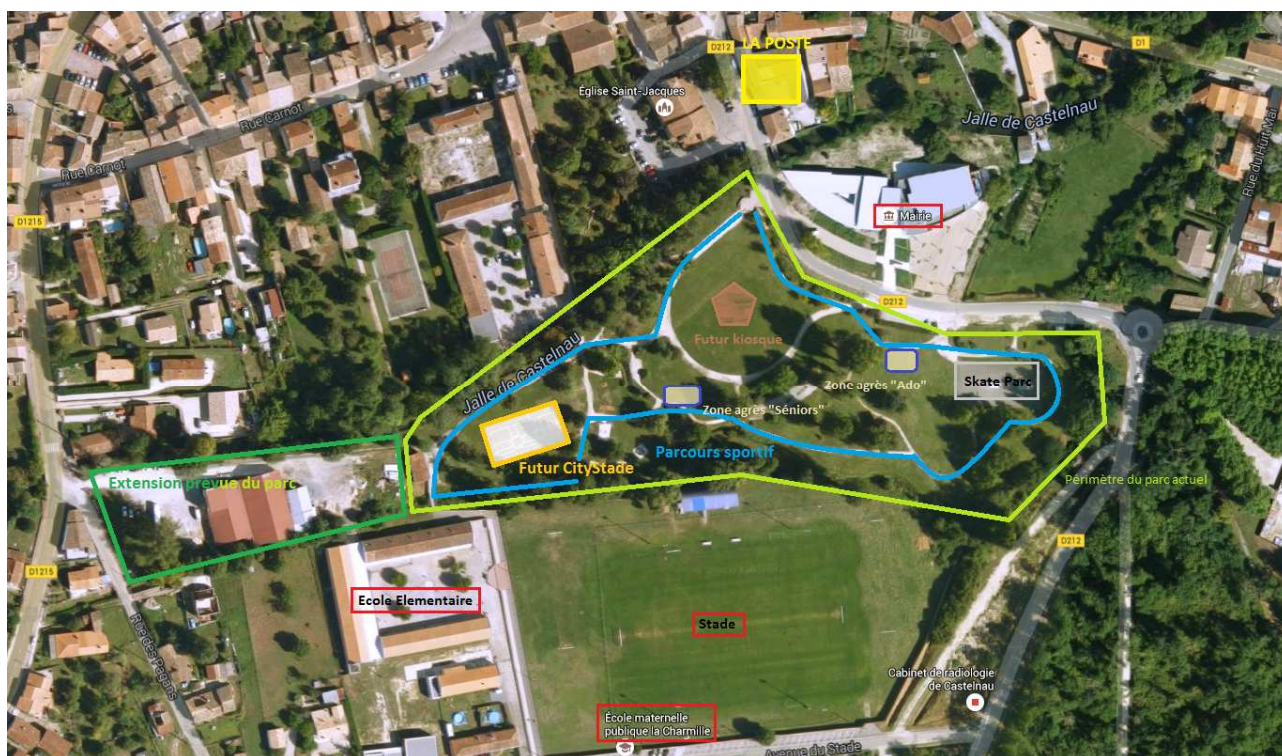
La commune est dotée d'un vaste Parc d'Agrément situé en cœur de bourg. Ce parc est un véritable espace de détente et de promenade. La balade au gré des chemins, l'ombre apaisante des arbres centenaires et les espaces avec des bancs sont propices au repos ou à la lecture. Deux majestueux lampadaires de style empire trônent à l'entrée du Parc, apportant leur présence lumineuse bénéfique lors d'une balade de fin de soirée.

Une boîte à lire est installée à proximité du Jardin d'Enfants, offrant ainsi aux promeneurs et aux visiteurs une activité culturelle supplémentaire dans la journée.

Des tables de pique-nique complètent l'agrément offert aux familles et aux amis. Elles permettent de profiter du cadre verdoyant à l'heure du repas ou du goûter à la sortie des écoles toutes proches. Ces aménagements accueillent ainsi les visiteurs touristiques de passage de façon conviviale, assurant le confort lors de la restauration avant la visite de la commune ou la poursuite du voyage.

Le parc propose également un espace de jeux pour enfants clôturé, un skate parc et une table de ping-pong près de l'actuel terrain de basket. C'est dans ce contexte mêlant nature, culture, jeux et famille, que la Commune de Castelnau-de-Médoc souhaite implanter un city-stade sur l'emplacement du terrain de basket. La commune souhaite également développer un projet de parcours sportif et envisage, optionnellement dans le cadre de ce marché, de positionner un premier espace fitness outdoor.

Le présent C.C.T.P. a pour objet de définir les modalités de réalisation (fourniture et pose) de ce city-stade, et de l'éventuel espace fitness, dans le parc d'agrément de la Commune de Castelnau-de-Médoc.



Le candidat devra, avant la remise de son offre, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, apprécié les conditions d'exécution et avoir visité les lieux. Pour ce faire, il conviendra de prendre rendez-vous auprès de M.COUTOULY, Directeur du Pôle Technique et de l'Urbanisme, aux coordonnées suivantes : 06.16.66.56.19 (certificat de visite en annexe au présent C.C.T.P.).

Dispositions générales : la description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières.

ARTICLE 2. DESCRIPTIONS GENERALES / OBJET DU MARCHE

Le présent marché est un marché de travaux comportant un seul lot considérant que le marché ne permet pas l'identification de prestations distinctes. Il porte sur la création d'une plateforme en enrobé, fourniture et l'installation d'un terrain multisports, type city-stade.

2.1. LE SUPPORT DU TERRAIN MULTISPORTS, CREATION D'UNE PLATEFORME EN ENROBE

Le terrain sera mis en place sur une plateforme en enrobé de 12 x 24 m à réaliser par le candidat. Cette plateforme viendra en surépaisseur de la plateforme actuelle. Le candidat devra également prévoir dans son offre les peintures des lignes de l'aire de jeux.

2.2. FOURNITURE ET POSE DE MODULES DU CITY STADE

L'aire de jeux multisports comme définie au présent C.C.T.P. sera positionnée sur la plateforme préalablement réalisée par le candidat. Il est à noter que l'utilisation du bois n'est pas autorisée.

Le concept proposé par le candidat devra s'intégrer parfaitement dans le site, répondre à toutes les normes en vigueur, garantir une pérennité dans le temps et permettre de limiter les nuisances sonores.

2.3. OPTION : L'ESPACE FITNESS OUTDOOR

Proposé optionnellement par le candidat, l'espace fitness outdoor devra, à minima, présenter 3 agrès différents et accessibles au plus grand nombre en toute sécurité (ados, adultes, séniors et Personnes à Mobilité Réduite). Il devra également s'intégrer parfaitement dans le site en proposant un design innovant, répondre à toutes les normes en vigueur, et garantir une pérennité dans le temps et une solidité face au vandalisme.

Il devra être prévu dans l'offre du candidat la fourniture et la pose d'un support au sol spécifique à cet espace fitness (enrobé, béton balayé, sol souple...).

2.4. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Le candidat ne pourra en aucun cas arguer que des erreurs ou omissions dans les plans ou dans le présent C.C.T.P. le dispense d'exécuter intégralement tous les ouvrages nécessaires à l'achèvement des travaux.

ARTICLE 3. LES CARACTERISTIQUES DES EQUIPEMENTS

Il appartiendra à chaque entreprise de préciser les caractéristiques des équipements qu'il propose en mentionnant clairement en quoi ses caractéristiques répondent aux besoins des usagers et aux objectifs du présent marché.

En plus des critères parfaitement définis par les normes et les contraintes diverses, d'autres critères et caractéristiques techniques revêtent une certaine importance. Ce sont par exemple le design, l'insertion dans le site, la robustesse, l'approvisionnement en pièces détachées, la disponibilité du service-après-vente.

3.1. LE SUPPORT DU TERRAIN MULTISPORTS, CREATION D'UNE PLATEFORME EN ENROBE

La plateforme en enrobé de 12 x 24 m, à réaliser par le candidat, viendra en surépaisseur de la plateforme actuelle. Elle sera encadrée de bordures en ciment. Le candidat devra préciser les caractéristiques de la plateforme support du terrain et du type de bordure, en fonction de son analyse réalisée lors de la **visite sur site obligatoire**. Des travaux préparatoires seront également forcément à prévoir dans l'offre du candidat.

Le candidat devra également prévoir dans son offre les peintures des lignes de l'aire de jeux : lignage blanc représentant les lignes de buts, les surfaces de réparation et la ligne médiane du terrain

3.2. L'AIRE DE JEUX, FOURNITURE ET POSE DE MODULES DU CITY STADE

L'aire de jeux multisports comme définie au présent C.C.T.P. sera positionnée sur la plateforme préalablement réalisée par le candidat. Le city-stade sera créé principalement en « métal ». L'utilisation du bois n'est pas autorisée, cependant l'utilisation de matériau composite est possible.

Le concept proposé par le candidat devra s'intégrer parfaitement dans le site, répondre à toutes les normes en vigueur, garantir une pérennité dans le temps et permettre de limiter les nuisances sonores.

Le city-stade aura et devra reprendre les éléments suivants :

- les dimensions de la structure seront de 12 x 24 m. Elle sera équipée de 2 buts de handball/football, de 2 panneaux de basket intérieurs,
- le descriptif technique de ce terrain multisports sera composé d'une forte densité d'acier pour assurer la robustesse,
- la structure, les montants et barrières seront composés d'un mix d'acier galvanisé à chaud et d'acier galvanisé thermo laqué **RAL gris** 7043 (ou équivalent), et éventuellement de matériaux composites,
- un large choix de couleur sera toutefois proposé afin de permettre d'obtenir un aspect esthétique unique pour une insertion idéale dans le site,
- le city-stade, dans son ensemble, devra proposer un design innovant et s'intégrer parfaitement dans le site,
- les barrières seront homogènes et rigides,
- les barrières pourront être pleines ou ajourées,
- les cadres mécano-assemblés en usine ne nécessitent aucune découpe sur place,
- l'assemblage des éléments de structure se fera de telle manière à être le plus insonorisant possible,
- le système proposé permettra la rigidité et la solidité de l'ensemble,
- la visserie sera en inox et protégée par des caches ou autre système obturant,
- la main courante sera en aluminium anodisé rainuré et permettra l'assise,
- une parfaite liaison pour la main courante sera assurée entre les barrières, un alignement parfait et son épaisseur empêcheront les malveillances,
- un pan coupé à 45° sera à chaque angle du terrain,
- chaque fronton aura une hauteur minimum de 3 m,
- les accès pourront se faire par les flans des cages de hand/foot avec une barre anti-vélocycle. Il pourra être prévu un accès en partie centrale du terrain. Un accès PMR est obligatoire (emplacement à définir par le candidat),
- les cercles des panneaux de basketball seront à une hauteur de 3,05 m fixe qui devra interdire les manipulations intempestives et sécuriser le matériel,
- les filets seront armés anti-vandalisme (basket et éventuels fonds de but),
- un panneau d'information normé sera positionné à proximité de l'espace.
- le scellement des poteaux acier comprendra la découpe de l'enrobé, le terrassement et l'évacuation des déblais et la fourniture et mise en œuvre des plots bétons.

Un projet d'installation de chantier, comprenant notamment les zones de stockage, sera remis par le candidat. Il comprendra :

- la fourniture et la pose d'un panneau de chantier avec logos subventions (CAF et Conseil Départemental),
- les installations de chantier entièrement clôturé et sécurisé.

3.3. OPTIONS :

3.3.1 L'ESPACE FITNESS OUTDOOR

Proposé optionnellement par le candidat, l'espace fitness outdoor devra reprendre les éléments suivants :

- le descriptif technique de cette espace fitness sera composé d'une forte densité d'acier pour assurer la robustesse,
- les éléments autres qu'en acier seront conçus anti-vandalisme,
- 3 agrès sportifs différents devront, à minima, être présentés,

- les agrès devront être accessibles au plus grand nombre en toute sécurité (ados, adultes, seniors et Personnes à Mobilité Réduite),
- l'espace, dans son ensemble, devra proposer un design innovant et s'intégrer parfaitement dans le site,
- un panneau d'information normé sera positionné à proximité de l'espace,
- les travaux comprendront la réalisation de la plateforme et/ou support nécessaire à la pose de l'espace (béton, enrobé, sol souple...),
- le scellement des poteaux acier comprendra la découpe du sol, le terrassement et l'évacuation des déblais et la fourniture et mise en œuvre des plots bétons.

3.3.2 FOURNITURE ET POSE DE 2 PAIRES DE MINI BUTS BRESILIENS

3.3.3 ELARGISSEMENT DE LA PLATEFORME EN ENROBE A LA TOTALITE DE LA SURFACE DE LA PLATEFORME ACTUELLE.

3.3.4 LE GAZON SYNTHETIQUE SABLE OU AUTRE REVETEMENT

Proposé optionnellement par le candidat, la fourniture et pose d'un gazon synthétique sablé devra notamment reprendre les éléments suivants :

- un profil solidaire du cadre du city-stade permettra de fixer le gazon synthétique vert,
- une découpe de la cornière tous les mètres permettra l'évacuation des eaux de pluie,
- un lignage incrusté blanc du gazon synthétique représentant les lignes de buts, les surfaces de réparation et la ligne médiane du terrain.

Le candidat pourra également proposer, un revêtement différent mais répondant aux dispositions des normes en vigueur à la date de notification du marché (le lignage étant prévu à l'offre du candidat).

3.4. LA GARANTIE DES MATERIAUX

La garantie des matériaux sera proposée par le candidat dans son offre et fera l'objet d'une note dans les critères d'attribution du marché.

CERTIFICATIONS DE CONCEPTION ET MISE EN OEUVRE :

- Production obligatoire des attestations officielles de conformité au regard des textes NFS-52-901.
- Attestation de conformité de la technique de pose aux prescriptions du fabricant.
- Attestation de qualification professionnelle en matière de réalisations de sports et loisirs : QUALISPORT-CERTISPORT.

Le soumissionnaire, avant les opérations de réception, remettra un dossier des ouvrages exécutés accompagné d'un dossier relatif aux garanties des différents matériels qui compose l'ouvrage.

L'offre du soumissionnaire comprendra également les différents tests de charge des équipements réalisés selon les normes en vigueur. Il devra être fourni un certificat de conformité, validé par un organisme agréé. Mise en service des installations par un bureau de contrôle.

3.4.1 Conformité réglementaire

Les équipements seront soumis aux dispositions des normes en vigueur à la date de notification du marché. Le fabricant assurera de la conformité de sa production aux normes susmentionnées par un Certificat de conformité de type délivré par un laboratoire officiel européen.

3.4.2 Etendue des ouvrages

Tous les travaux nécessaires au parfait et complet achèvement des ouvrages commandés doivent être prévus par l'Entrepreneur et exécutés conformément aux règles de l'art.

L'Entrepreneur suppléera, par ses connaissances professionnelles, aux détails qui pourraient être omis.

3.4.3 Vérification des documents

Avant toute exécution, l'Entrepreneur devra vérifier toutes les cotes des ouvrages qu'il doit exécuter. Il signalera au Maître d'ouvrage, avant exécution, les erreurs ou omissions qu'il aurait relevées ainsi que les changements qu'il jugerait utiles d'apporter.

A défaut de se conformer à ces prescriptions, il deviendra responsable de toutes les erreurs relevées au cours de l'exécution et des conséquences qui en découleraient. Ainsi, aucun travail supplémentaire, ni aucune modification dans le travail effectué, provenant de ces erreurs ou omissions ne fera l'objet d'une rémunération supplémentaire.

3.4.4 Programme d'exécution des travaux

Le candidat devra, dans son offre de base intégrer le projet de planning détaillé des délais de livraison et d'exécution des ouvrages.

L'Entrepreneur devra remettre au Maître d'ouvrage, dans les dix (10) jours qui suivront la notification du marché, les documents suivants :

- Projet d'installations de chantier comprenant notamment les zones de stockage.
- Une notice technique avec les procès-verbaux d'essais et échantillons représentatifs des matériaux à mettre en œuvre.

3.4.5 Définition des garanties de l'Entreprise relatives aux infrastructures et aux revêtements

Dans le cadre de ce marché et pour définir avec précision l'application des conditions de responsabilités et garanties décennales des infrastructures et des responsabilités et garanties contractuelles à durée limitée des sols d'une part et des équipements de jeux d'autre part, il est précisé les points suivants :

- on appellera équipement de jeux toute superstructure conçue pour apporter à la tranche d'âge prévue d'utilisateurs une valeur ludique à l'aménagement, comme définie au présent C.C.T.P.

3.5. SPECIFICATIONS DES MATERIAUX ET DES FOURNITURES

3.5.1 Normes

Les provenances, les qualités, les caractéristiques, les types, dimensions et poids, les procédés de fabrication, les modalités d'essais, de marquage, de contrôle et de réception des matériaux et produits fabriqués doivent être conformes aux normes françaises homologuées par l'Association Française de Normalisation (AFNOR) réglementairement en vigueur au moment de la signature du marché et notamment pour ce marché, dans les limites de leurs conditions de normes expérimentales ou de leurs éventuelles révisions en cours.

Tout équipement de jeux proposé devra offrir toutes les garanties requises sur le plan de la conception, de la sécurité, de la rusticité, des qualités ludiques et esthétiques.

Il appartiendra au candidat d'apporter les preuves que ces garanties sont respectées. Ceci essentiellement par le biais de certificats de laboratoires indépendants par type ou par modèle prouvant que les modules sportifs ont subi l'épreuve de conformité.

Tous les documents applicables étant ceux en vigueur au premier jour du mois d'établissement des prix.

Le candidat est réputé connaître ces normes.

Compte tenu des normes actuelles et à venir, la fabrication industrielle normalisée des équipements est favorisée. Cependant aucune fabrication artisanale, artistique ou personnalisée n'est à exclure, à priori et à condition qu'elle offre des garanties équivalentes (dûment justifiées) à celles précitées. Ces fournitures devront être accompagnées d'un certificat de contrôle exécuté par un organisme agréé pour le contrôle du respect des normes précédemment citées. Ceci afin de ne pas pénaliser sans nécessité toute créativité ou design particulier.

3.5.2 Origine

Les éventuelles marques et références des produits et fournitures sont données à seule fin de fixer la qualité du produit mis en œuvre. L'Entrepreneur doit justifier l'équivalence de ses fournitures avec les produits de référence.

Le candidat sera tenu de justifier de la provenance des matériaux au moyen de bons de livraison délivrés par le responsable de la carrière ou de l'usine ou, à défaut, par un certificat d'origine et autres pièces authentiques.

3.5.3 Documents et services annexes

Tout équipement sera accompagné d'une notice technique détaillée explicitant la nature et les qualités intrinsèques de l'ouvrage, les directives de montage et d'entretien ainsi que tout renseignement éventuel utile.

Le candidat sera apte à apporter tout conseil ou assistance nécessaire si cela lui est demandé.

Le candidat s'engage à fournir toutes les pièces de rechanges demandées, ceci sur la durée de vie de l'équipement.

3.6. LES MATERIAUX ET ELEMENTS CONSTITUTIFS DES EQUIPEMENTS

3.6.1 Les métaux

Ils peuvent être en acier, acier inoxydable, acier galvanisé à chaud, laiton, ou inox.

Les assemblages situés au-dessus du sol seront exécutés à l'aide de vis, de boulons, de tire-fond, tiges filetées... en acier galvanisé, inox ou zingués à chaud.

Le traitement de surface des métaux devra être non toxique et préserver l'environnement ; il ne présentera aucune aspérité pouvant écorcher la peau.

Les éléments seront protégés selon les présentes indications après dégraissage et préparation des pièces. Les traitements seront obligatoirement exécutés en usine par applicateur agréé (nettoyage, dégraissage, grattage, brossage, dépoussiérage, galvanisation et plastification).

Tous les aciers utilisés recevront une galvanisation à chaud ou trempée après fabrication suivant norme NF 91 121 assurant une charge de zinc d'au moins 70 microns.

3.6.2 Les poteaux

Les poteaux porteurs et supports transversaux (barres stabilisatrices) seront essentiellement en acier galvanisé.

3.6.3 Les mains courantes

Elles seront en aluminium anodisé rainuré et permettront l'assise. Elles devront être absolument conformes aux normes en vigueur.

3.6.4 Capuchons - capsules - pièces de protection des parties saillantes

Toutes les parties saillantes de l'assemblage et notamment les visseries recevront une protection assurant l'inaccessibilité et la sécurité des utilisateurs sans nuire à l'esthétique.

Ces protections doivent être auto bloquantes et parfaitement fixées sans permettre de rotation.

Le candidat remettra avec son offre le croquis ou l'échantillon de ces protections permettant d'apprécier les valeurs ci-dessus et leur résistance au vandalisme.

3.6.5 Les pièces de montages

Les boulons, équerres... devront être en acier traité anticorrosion ou en Nylon. Ce seront des écrous indéserrables pour les cas des assemblages très sollicités. Les arêtes devront être arrondies et dépourvues de bavures.

3.6.6 Les matériaux composites

Les matériaux composites seront constitués d'une ossature appelée renfort (généralement constituée de fibres) qui devra assurer la tenue mécanique et d'un liant appelé matrice assurant la cohésion de la structure.

Les matériaux composites pourront être constitués d'une matrice thermodurcissables, thermoplastiques, ou d'une matrice métallique.

Ils devront être absolument conformes aux normes en vigueur.

3.7. LA FORMATION

L'offre du candidat comprendra une demi-journée de formation, du personnel technique municipal, aux vérifications préventives et premières interventions de maintenance.

L'Entreprise/La Société A , le

Lu et accepté,

Date, cachet, signature,